Nations Unies S/2006/974

Conseil de sécurité

Distr. générale
13 décembre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 décembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à mon rapport du 29 septembre 2006 (S/2006/783) sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), dans lequel j'ai fait part de mon intention de proposer de modifier le mandat du Bureau et de demander à ce qu'il soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2007.

Au cours de l'année 2006, le BANUGBIS a continué de contribuer aux efforts de stabilisation et de réconciliation en Guinée-Bissau. Des progrès encourageants ont été enregistrés, surtout pour ce qui est de la mise en place d'un schéma directeur pour la réforme du secteur de la sécurité, mais il reste encore beaucoup à faire pour consolider et maintenir la dynamique engagée en vue d'instaurer une gouvernance démocratique, afin d'éviter une reprise du conflit. Comme on a pu le constater ces derniers temps, la situation demeure précaire, les principaux partis d'opposition ayant accentué la pression sur le Président Vieira pour qu'il renvoie le gouvernement qui avait été nommé il y a un peu plus d'un an, en octobre 2005.

Le fait que la communauté internationale ait organisé une table ronde des donateurs pour la Guinée-Bissau, qui a eu lieu à Genève les 7 et 8 novembre 2006, a confirmé qu'elle était disposée à continuer de soutenir les efforts de reconstruction déployés par la Guinée-Bissau dans un climat de paix et de stabilité. La mission d'évaluation menée par le Secrétariat en Guinée-Bissau en mai 2006 est arrivée à la conclusion selon laquelle une présence politique des Nations Unies dans le pays demeurait essentielle pour faciliter sa stabilisation, sans laquelle la reprise complète des investissements économiques et des activités de coopération en faveur du développement, essentiels pour la paix et le progrès à long terme, ne peut être garantie.

Le 8 novembre 2006, le Premier Ministre, M. Aristides Gomes, m'a écrit pour m'informer que la situation dans son pays demeurait extrêmement fragile, d'autant plus qu'en raison des difficultés de trésorerie considérables auxquelles le Gouvernement devait faire face, celui-ci avait du mal à s'acquitter de ses responsabilités statutaires en temps voulu. Le Premier Ministre a donc demandé une aide financière d'urgence au titre du Fonds pour la consolidation de la paix et du Fonds des Nations Unies pour la démocratie afin de combler le déficit budgétaire de 2006 et de 2007. Cette demande montre à nouveau combien il importe que la

06-65978 (F) 141206 141206

communauté internationale continue à aider la Guinée-Bissau dans ses efforts pour consolider la paix et favoriser les perspectives de développement.

Lors des rencontres qu'ils ont eues récemment avec mon nouveau Représentant en Guinée-Bissau, M. Shola Omoregie, le Président Vieira et de hauts responsables du Gouvernement ont exprimé les mêmes préoccupations que celles dont le Premier Ministre m'avait fait part et ont plaidé en faveur d'une plus grande coopération internationale, en particulier avec le BANUGBIS, pour promouvoir la paix et le progrès en Guinée-Bissau.

Compte tenu de ce qui précède, je recommande que le mandat du BANUGBIS soit prorogé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2007, afin de permettre au Bureau de continuer à aider la Guinée-Bissau, qui poursuit son travail difficile de consolidation de la paix. Cette prorogation permettrait au BANUGBIS de mener ses activités dans le cadre d'un mandat simplifié qui mettrait l'accent sur la médiation et la fonction de bons offices en vue de promouvoir le dialogue et la réconciliation afin de lutter contre les pressions, sources de dissensions et de polarisation, qui empêchent le retour à la normale.

Par conséquent, les activités du BANUGBIS viseraient surtout à : a) soutenir la réconciliation nationale et le dialogue; b) aider à mettre au point les réformes concernant le secteur de la sécurité; c) promouvoir le respect de l'état de droit et des droits de l'homme; d) adopter, en ce qui concerne la consolidation de la paix, une démarche soucieuse d'équité entre les sexes en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité; e) favoriser le règlement pacifique des différends; f) contribuer à mobiliser l'aide internationale en faveur des efforts de reconstruction; g) soutenir les efforts visant à freiner la prolifération des armes légères et de petit calibre; et h) favoriser la coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**